

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° CA2024-20-RPA

Convocation du 25 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES SOCIALES

Objet : Atelier Sophrologie à la Résidence
Louis Veillaud

L'an deux mil vingt-quatre et le huit du mois d'avril le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, Adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents : M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés : M. LAGRANGE, Mme SEVIN, M. DEVAUX

Secrétaire de séance : Mme METERY

Rapport présenté par : Mme GILLOT

Entendu l'exposé du rapporteur sur l'intérêt de reconduire l'atelier Sophrologie de mai à décembre 2024 autour d'un protocole bien être auprès des résidents de Louis Veillaud.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** huit séances d'une heure pour un coût unitaire de 50 €
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents avec Madame Béatrice CORTHINAS, Prestataire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'Adjoint chargé des Affaires sociales

Vice-Président du CCAS



Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,



Christiane METERY

Transmis à la Sous-Préfecture le 19 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 avril 2024